

# FICHE D'IDENTIFICATION

## RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DANS LE CENTRE-EST : APPUI À LA POLICE DE PROXIMITÉ

### BURKINA FASO

CODE DGD : NN XXX

CODE NAVISION : XX XXX 11

VERSION DU 05/10/2017 POST COMITÉ DE VALIDATION



LA COOPÉRATION  
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS</b> .....	<b>3</b>
<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>5</b>
<b>ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES DE L' INTERVENTION ERREUR !    SIGNET    NON DEFINI.</b>	
1 TITRE ET DURÉE ESTIMÉE.....	7
2 PARTIES PRENANTES .....	7
3 ANALYSE CONTEXTUELLE .....	10
4 STRATÉGIE .....	13
5 THÉMATIQUES TRANSVERSALES ET PRIORITAIRES .....	17
6 RISQUES .....	17
7 PILOTAGE, SUIVI ET CADRE ORGANISATIONNEL.....	19
8 MODALITÉS D'EXÉCUTION.....	19
9 BUDGET ET AUTRES RESSOURCES .....	19
10 DURABILITÉ.....	20
<b>ANNEXES</b> .....	<b>21</b>

## ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ANR	Agence nationale de Renseignement
BNSP	Brigade Nationale de Sapeurs-Pompiers
BC4	4ème contrat de gestion
COSS	Coordination Opérationnelle des Services de Sécurité
CCS	Coordination Communale de Sécurité
CPD	Commissariat de Police de District
CTB	Coopération Technique Belge
CSD	Cadre sectoriel de Dialogue
DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire
DGPC	Direction Générale de la Protection Civile du MSECUC
DPP	Direction de la Police de Proximité
DTF	Dossier Technique et Financier
FSI	Force de Sécurité Intérieure
GN	Gendarmerie Nationale
ILS	Initiatives Locales de Sécurité
MSECUC	Ministère de la sécurité
PARSIB	Projet d'Appui à la Sécurité Intérieure du Burkina Faso
PC	Programme de Coopération
PM	Police Municipale
PN	Police Nationale
Polprox	police de proximité
PSIG	pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie
PSR	postes de sécurité routière
PTF	Partenaire Technique et Financier

RSS	Réforme Secteur Sécurité
SCLS	Structure Communautaire Locale de Sécurité

## RÉSUMÉ

Le Burkina Faso est dans une phase de transition politique après la chute du président Blaise Compaoré en octobre 2014 après 27 ans de pouvoir. Les attentes de la population vis-à-vis de l'Etat sont fortes, dans un contexte économique et budgétaire difficile et d'institutions fragiles. Dans cette transition, les services de sécurité jouent un rôle particulier : d'un côté, ils ont montré leur capacité à s'aligner sur la volonté populaire et éviter tant un usage excessif de la force que la mainmise sur le pouvoir politique; d'un autre côté, la population réclame la fin de l'impunité (y compris pour les services de sécurité) et une réponse plus crédible face à une montée de l'insécurité. Les attentes sont élevées en ce qui concerne tant la capacité de la police et de la gendarmerie à livrer les services de sécurité, que leur comportement dans cette mission.

Maintenir la stabilité en termes politiques et de sécurité au Burkina Faso est important pour le développement du pays, mais aussi pour la sous-région, affectée par une instabilité aigüe, marquée par des attaques terroristes, le trafic de personnes, d'armes et de drogues, et les répercussions d'Ebola.

Dans ce contexte, des services de sécurité burkinabè peu accessibles limitent l'Etat de droit, mènent à un manque de confiance des citoyens envers l'Etat, entravent l'inclusion des groupes vulnérables, pèsent sur la croissance, et ne favorisent pas une réponse adéquate aux risques domestiques et sous-régionaux.

La présente intervention d'appui à l'opérationnalisation de la police de proximité dans la région du Centre-Est s'inscrit donc dans les priorités stratégiques sécuritaires du Burkina Faso. L'opportunité de mener un tel projet pilote d'opérationnalisation de la police de proximité dans la Région Centre-Est s'intègre de manière cohérente et complémentaire aux interventions de la coopération belge visant le développement socio-économique et l'amélioration de la santé reproductive et sexuelle de ce territoire. La région centre-est recèle de réelles potentialités d'essor économique et jouit d'une relative sécurité, mais reste menacée par divers sources d'insécurité (telles les attaques sur les axes routiers, la justice populaire, les conflits entre éleveurs et agriculteurs, les raptés de jeunes filles...).

La présente intervention vise à réduire l'insécurité dans le centre-Est à travers l'opérationnalisation d'une approche de police de proximité visant à renforcer l'actions des FSI et à impliquer les populations. L'intervention appuiera notamment la présence et la capacité opérationnelle des FSI, l'appui à des priorités sécuritaires identifiées en concertation avec les populations, l'amélioration de la confiance et de la collaboration entre les FSI et les populations.

L'intervention, d'une durée de 5 ans et d'un montant de 4.4 M EUR (4 M de BE et 0.4 M du Burkina) sera exécutée par une unité d'intervention basée dans le Centre-Est. Une collaboration, notamment à travers une mutualisation de certaines expertises, sera développée avec l'UGP du projet PARSIB.

## FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION

Fiche analytique	
<b>1. Intitulés &amp; codes</b>	<p>Intervention 2 : Appui à la police de proximité dans le Centre-Est</p> <p>Code CAD : 15132</p> <p>Code DGD : <b>NN xxx</b></p> <p>Code Navision : <b>XX XXX 11</b></p>
<b>2. Institutions responsables</b>	<p>Ministère de la Sécurité &amp; Coopération Technique Belge</p>
<b>3. Chaîne de résultats</b>	<p>Objectif spécifique : Renforcer la sécurité dans le Centre-Est en contribuant à la mise en œuvre et l'opérationnalisation de la police de proximité dans le Centre-Est (Tenkodogo et Koupéla et leur hinterland)</p> <p>Résultat 1 : La présence et la capacité opérationnelle des FSI sur le territoire sont améliorées</p> <p>Résultat 2 : les priorités locales (court terme) de sécurité sont identifiées, priorisées et adressées</p> <p>Résultat 3 : La collaboration entre les FSI et la population est améliorée</p> <p>Résultat 4 : la communication des FSI v-à-v des populations est améliorée</p> <p>Résultat 5 : les leçons et bonnes pratiques de police de proximité de l'intervention sont répertoriées et communiquées</p>
<b>4. Budget</b>	<p>Intervention 2 : Contribution BE 4 M EUR, contribution Burkina: environ 0.4 M EUR : personnel, moyens de fonctionnement,...</p>
<b>5. Durée</b>	<p>Intervention 2 : 5 ans</p>
<b>6. Bénéficiaires</b>	<p>Directs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Populations de la zone d'intervention qui bénéficie d'une sécurité améliorée</li> <li>- Forces de sécurité intérieur de la zone (police, gendarmerie, police municipale.)</li> </ul> <p>Indirects :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collectivités territoriales</li> <li>- Société civile</li> </ul>
<b>7. Zone(s) d'intervention</b>	<p>Région du centre-est : Tenkodogo et Koupéla et leur hinterland</p>

# 1 TITRE ET DURÉE ESTIMÉE

Le projet de renforcement de la sécurité dans le Centre-Est : appui à la police de proximité vise à appuyer la mise en œuvre et l'opérationnalisation de la police de proximité dans le Centre-Est (Tenkodogo et Koupéla, et leur hinterland). L'intervention aura une durée estimée de maximum 5 ans.

## 2 PARTIES PRENANTES

### 2.1 PARTIES PRENANTES

La Constitution du Burkina Faso confère la charge de la sécurité intérieure à plusieurs institutions, rassemblées sous le vocable de 'défense civile' : la Police Nationale, la Gendarmerie, la Police Municipale et les Sapeurs-Pompiers. Les forces militaires peuvent être requises à titre exceptionnel et ponctuel pour des missions de sécurité intérieure, notamment pour le prêt de matériel spécialisé. La présente intervention ne vise cependant pas les forces militaires.

La loi n°032-2003/AN relative à la sécurité intérieure définit les principes généraux de la sécurité intérieure, ainsi que des concepts clé que sont: (1) la police de proximité ; (2) le maintien de l'ordre ; (3) les compétences de la police, la gendarmerie et les sociétés privées de sécurité ; (4) le renforcement de l'efficacité et de l'efficience des forces de sécurité intérieure; (5) la promotion de la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité et le terrorisme; et (6) la protection civile et la prévention de l'insécurité.

Ce cadre législatif est en évolution notamment suite aux récents attentats qui ont frappé le Burkina Faso. Le cadre global de la sécurité au Burkina Faso sera notamment discuté lors du prochain Forum National sur la sécurité en vue de formuler une politique et une stratégie nationale de sécurité intérieure reposant sur l'adhésion des populations et l'étroite collaboration des pays de la sous-région.

#### 2.1.1 Le Ministère de tutelle: le Ministère de la Sécurité (MSECU)

Le Ministère de la Sécurité (MSECU) est chargé de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de sécurité, telle que définie dans la déclaration de politique générale.

Au sein de ce Département, il revient à la Coordination Opérationnelle des Services de Sécurité (COSS) de jouer le rôle de coordination entre les différents services de sécurité. La COSS est également chargée de mettre en œuvre et d'opérer le suivi du plan d'action gouvernemental en matière de sécurité, et le développement de la police de proximité (ou police citoyenne), à travers sa Direction de la Police de Proximité (DPP).

#### 2.1.2 La Police Nationale

La Police Nationale (PN) compte aujourd'hui un effectif approximatif de 12.000 personnes dirigées par une Direction Générale et réparties dans 11 directions centrales, 13 directions régionales, 45 directions provinciales et 147 commissariats de police de district. La PN "relève de l'autorité du chef de gouvernement qui peut déléguer ses pouvoirs de gestion et d'administration au Ministre chargé de la sécurité" en l'occurrence le MSECU actuellement.

En tant que force de première catégorie (rôle qu'elle assume conjointement avec la Gendarmerie), la Police Nationale a pour mission principale la gestion de la sécurité intérieure, consistant à: (1) assurer la protection permanente des personnes et des biens sur toute l'étendue sur territoire national; (2) veiller à la sûreté des institutions de l'Etat; (3) veiller au respect des lois et au maintien de la paix et de l'ordre public.

Ces missions, qui s'exercent notamment dans le cadre de la police administrative, de la protection civile et de la police judiciaire, renvoient à des tâches aussi diverses que: le maintien de l'ordre, la sûreté de l'Etat, la collecte et le traitement du renseignement, la participation à des opérations de maintien de la paix, la collaboration avec les polices des autres pays, et la surveillance des frontières.

### 2.1.3 La Gendarmerie Nationale

La Gendarmerie Nationale (GN) est une force de police à statut militaire. Elle assure des missions de sécurité publique et de maintien de l'ordre et participe à la défense militaire du territoire en temps de guerre. La Gendarmerie compte quelques 8.000 officiers et sous-officiers. Elle est soumise à une double tutelle sous l'autorité hiérarchique du Ministère de la Défense et du MSECUC, et est subdivisée en deux grandes composantes: la Gendarmerie Départementale et la Gendarmerie Mobile.

La Gendarmerie Départementale repose sur les brigades qui exécutent les missions de police administrative et judiciaire. Elle comporte aussi des pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) et des postes de sécurité routière (PSR).

La Gendarmerie Mobile, articulée en groupements, escadrons et pelotons, a pour mission le maintien de l'ordre et la défense opérationnelle du territoire, laquelle comporte une dimension de recherche de renseignements. Dans chacune des 13 régions du pays sont présents 2 à 3 groupements mobiles.

Outre les unités classiques, la Gendarmerie Mobile comprend également plusieurs unités spéciales (principalement à Ouagadougou) érigées en une légion spéciale.

### 2.1.4 La Police Municipale

La Police Municipale (PM) a été créée en 1995. Ses tâches relèvent des missions de police administrative visant à assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique, les bonnes mœurs et l'esthétique. La réglementation de la police administrative est du ressort du maire qui peut en déléguer ou demander l'assistance de la police pour sa conception et sa mise en œuvre. La police municipale n'est compétente que pour les infractions au code de la route et aux arrêtés du maire. La police municipale est également un acteur central du développement du concept de police de proximité/police citoyenne, à travers ses missions de sensibilisation, d'orientation, d'assistance et de renseignement.

La PM est présente dans 32 communes (sur un total de 359) et dispose d'un effectif de 1.092 hommes au total. La PM est soumise à l'autorité du Maire de la ville, qui assume la charge des salaires et dotations des policiers. Les équipements du PM sont définis dans un décret qui privilégie le recours aux moyens de contrainte à létalité réduite (taser, bâton, ...), réservant le recours aux armes que pour certaines missions spécifiques. Enfin, le travail des policiers municipaux est complété par des volontaires adjoint de la sécurité (VADS), environ 3.000 contractuels dont la mission principale consiste à fournir une assistance dans la gestion de la circulation routière.

La police municipale s'appuie sur une Direction chargée de la coordination des polices municipales au sein de la Direction-Générale de la Fonction Publique Territoriale du MSECUC. Elle assure un rôle général d'accompagnement des maires, notamment concernant le suivi des recrutements et de la formation initiale, et d'analyse statistique (en vue d'une aide à la décision).

### 2.1.5 L'Agence Nationale de Renseignement

Créée le 17 Octobre 2015, cette agence a été placée sous la tutelle directe de la Présidence de la République et « a pour principales missions de recueillir et d'exploiter, au profit du Président du Faso,



ainsi que du Gouvernement, les renseignements reconnus d'intérêt vital pour la sécurité du Burkina Faso. Elle coordonne les activités des structures chargées du renseignement intérieur/extérieur et de la lutte contre le terrorisme. En outre, elle est chargée de développer la coopération, en matière de renseignements et de lutte contre le terrorisme, avec les pays partenaires afin de mieux faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité nationale».

Les renseignements étant une des fonctions de la police de proximité, l'ANR pourra être associée à certaines activités de l'intervention.

#### 2.1.6 La Protection Civile

L'organisation de la protection civile est axée autour de deux principales structures, à savoir la Direction Générale de la Protection Civile du MSECUC (DGPC) et la Brigade Nationale de Sapeurs-Pompiers (BNSP), créées respectivement en 1978 et 1979. En 2010, l'Etat burkinabè s'est doté d'une nouvelle politique pour la protection civile qui définit les priorités et stratégie en la matière. Sur cette base, une identification des risques majeurs que la protection civile est amenée à gérer a été précisée. Il s'agit d'une part des risques courants, (accidents de route, secours aux victimes et évacuations sanitaires). D'autre part, ils sont amenés à gérer les risques majeurs liés aux risques technologiques, accidents de trains ou d'aéronefs, les éboulements de terrain et risques naturels.

La Protection Civile fait partie des Forces de Sécurité Intérieure mais ne sera pas directement impliquée dans la présente intervention.

#### 2.1.7 Les Collectivités Territoriales

La police de proximité doit se concevoir dans une approche de gouvernance locale en impliquant les collectivités territoriales et les chefs coutumiers et traditionnels. Les Collectivités Locales sont donc des acteurs clés de la police de proximité. En effet, les collectivités connaissent bien la réalité de terrain et les principaux problèmes de leur zone de juridiction. En tant qu'élus, ils sont dotés d'une légitimité importante dans les interventions impliquant les citoyens et les FSI. Le décret sur la police de proximité leur confère enfin un rôle important de coordination et de facilitation des structures communautaires de sécurité.

#### 2.1.8 Les (ex) Initiatives Locales de Sécurité (ILS) et Structure Communautaire Locale de Sécurité (SCLS)

Dès 2003 sur base de la loi relative à la sécurité intérieure<sup>1</sup>, la participation communautaire à la sécurité est reconnue et consacrée à travers le concept de police de proximité. En 2011, à l'issue d'une évaluation du 1<sup>er</sup> plan d'action, une réorientation est donnée au concept de police de proximité notamment en vue de « *l'accompagnement des initiatives locales ou initiatives communautaires existantes et éprouvées et l'appui à l'émergence d'initiatives locales* ». Ces initiatives locales de sécurité, dont certaines existaient depuis de longues années et qui disposent souvent d'une assise traditionnelle, se sont petit à petit développées. Le mouvement s'est considérablement accéléré en 2014-2015 avec l'augmentation de l'insécurité. Suite à l'ampleur du phénomène et à un certain nombre de dérives extra-judiciaires, le gouvernement tente de cadrer ces initiatives, lesquelles ont été renommées Structure Communautaire Locale de Sécurité à travers le décret 2016-1052 de novembre 2016. Ce décret, qui laissait une période de transition pour permettre à ces ILS de se conformer aux nouvelles directives, semble néanmoins rencontrer une certaine résistance dans certaines régions du Burkina Faso.

#### 2.1.9 La société civile

La police de proximité visant avant tout une police proche, à l'écoute et aux services des citoyens, les

<sup>1</sup> Loi n°032-2003/AN du 14 mai 2003 relative à la sécurité intérieure

organisations de la société civile auront un rôle important à jouer de relai de la participation citoyenne. L'intervention prêtera en effet une attention particulière à la perception et aux attentes citoyennes sur les questions de sécurité et sur les FSI. Des associations comme MDHP, CGD ou Labo Citoyenneté seront des partenaires de l'intervention.

## 2.2 PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE ET PRESTATAIRES DE SERVICES

De par son ancrage résolument local dans le centre-est, les partenaires principaux de l'intervention seront les FSI (police, gendarmerie) dans la région, sous la coordination du gouverneur et des collectivités territoriales. La société civile locale, notamment les SCLS, seront également importantes pour assurer la prise en compte des sentiments et perspectives des populations. La police de proximité (Polprox) doit se concevoir dans une approche de gouvernance locale en impliquant les différents acteurs locaux de la sécurité y compris les collectivités territoriales et les chefs coutumiers et traditionnels.

## 2.3 BÉNÉFICIAIRES

Les populations de la zone d'intervention seront les bénéficiaires principaux de l'intervention. Elles seront consultées pour connaître leurs points

de vue et perspectives sur les priorités et problèmes sécuritaires auxquels elles sont confrontés mais également sur la façon de collaborer avec les forces de sécurité intérieure sur différentes fonctions de police de proximité. Dans une perspective « droits humains », les populations de la zone d'intervention sont détenteurs de droits. En ce sens, il sera important de sensibiliser et de responsabiliser les citoyens quant à leurs droits, notamment sur les questions de sécurité.

Les FSI de la zone d'intervention à savoir essentiellement la Police Nationale, la Gendarmerie Nationale et la Police Municipale seront, en tant que porteurs d'obligations, des bénéficiaires directs de l'intervention. Leurs capacités à assurer la sécurité des biens et des personnes en collaboration et concertation étroite avec les citoyens seront améliorées.

### Bénéficiaires indirects

En tant que coordinateur des structures communales de sécurité, les Collectivités territoriales seront appuyées dans leur rôle crucial de coordination des différents acteurs de leur zone de responsabilité. Cela passe notamment par l'appui à la mise en place des Coordinations Communales de Sécurité (CCS) mais aussi dans la facilitation et la préparation des plans locaux de sécurité et de leurs intégration dans les plans communaux de développement.

La société civile locale bénéficiera également indirectement de l'intervention pour faciliter et assurer la participation citoyenne dans l'approche de police de proximité qui sera opérationnalisée.

Enfin, les SCLS, en tant que structure communautaire locale de sécurité bénéficieront également de l'intervention notamment sur les rôles et fonctions qui leur sont attribués dans le décret 1095 mais également sur des questions et sur l'approche Droits Humains.

## 3 ANALYSE CONTEXTUELLE

### 3.1 CONTEXTE

Depuis plusieurs années, le Burkina Faso connaît une situation économique et financière délicate,

ayant abouti à de multiples tensions sociales. Le budget de l'Etat, et la part consacrée aux services de sécurité en particulier, en subit directement les conséquences. La majorité des budgets des services de sécurité est essentiellement consacrée au paiement des salaires, laissant de faibles marges pour les équipements et les formations. Même en cas d'appuis extérieurs pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement sont difficilement assurés, mettant en péril leur durabilité.

Le retour à l'ordre constitutionnel offre la liberté aux autorités d'engager des processus de réformes à long terme, et ce projet s'inscrit dès lors dans un début d'un cycle favorable. Ce regain de légitimité s'accompagne d'un regain de confiance de la population envers leurs institutions et envers les forces de l'ordre (en raison notamment de leur comportement républicain lors des récentes crises). Dans ce contexte, la coopération des PTF du Burkina Faso connaît également un nouvel élan, les PTF ayant également pris conscience de l'importance de l'appui à apporter dans le secteur de la sécurité.

Malgré la conjoncture socio-politique positive engendrée par cet esprit de renouveau, les attentats de janvier 2016 et août 2017 ont provoqué une véritable onde de choc tant au sein de la population qu'au sein des forces de sécurité.

Une partie non négligeable du territoire reste non couverte par les forces de sécurité. Ce constat contraste avec la présence conjointe des services de sécurité dans de nombreuses localités. Malgré un ratio police/population relativement faible au regard d'autres pays, de nombreux observateurs et acteurs estiment qu'une meilleure répartition territoriale est nécessaire, tel que le prévoit en théorie la Stratégie Nationale de Sécurité Intérieure 2011-2020. De même, l'histoire récente a mis en lumière une série de carences et faiblesses dans le système sécuritaire, dont certains services s'appuyaient plus sur des individus que sur le cadre républicain. Il sera nécessaire d'institutionnaliser et dépersonnaliser ces services pour en faire de véritables systèmes. Ce sont des questions qui devront être abordées dans le cadre d'un processus de réforme à long terme, mais qui posent également un défi à court terme.

### **Le centre est**

En tant que région frontalière avec le Ghana et le Togo, la région frontalière du centre-est est notamment caractérisée par des incidents de sécurité liés à des vols et trafics transfrontaliers. Les principales causes d'insécurité de la région sont les conflits fonciers et coutumiers/ethnies, les attaques à main armée de maisons et de marchés, l'enlèvement de jeunes filles, de coupeurs de route, d'incivisme (y compris routier), de fraude frontalière, et la consommation de stupéfiants.

La région comporte 3 provinces, 30 départements, 676 villages mais seulement 15 commissariats de police plus deux postes frontaliers disposant d'un effectif moyen de 15ho/CPD. La région dispose de 13 brigades de gendarmerie avec un effectif moyen de 10 hommes par brigade. Ces structures ne permettent de couvrir que 50% du territoire à savoir 15 départements. La plupart des commissariats de police et brigades de gendarmeries doivent donc couvrir des zones géographiques assez importantes allant bien au-delà de la juridiction du département (rayon d'action pouvant aller jusqu'au 30-40 km).

Seules les localités de Koupela, Pouytenga et Tenkodogo disposent d'une police municipale composée en moyenne d'une dizaine d'effectifs seulement.

L'insécurité semble être en légère diminution depuis 2012 de par les efforts de FSI mais également avec l'émergence des Initiatives locales de Sécurité (ILS) qui ont contribué à réduire l'insécurité dans la région. Les ILS ont permis notamment de pallier à la non présence et à la lenteur des FSI.

Les initiatives locales se sont fortement développées dans la région et sont présentes dans chaque village (676). Si elles ont indéniablement permis de réduire l'insécurité dans la région, les ILS sont responsables de nombreuses dérives extra-judiciaires de justice expéditive. Ces dérives soulèvent l'inquiétude des populations et sont de sérieuses atteintes à l'Etat de droit.

Si on assiste à une recrudescence de ces Initiatives Locales de Sécurité, elles fondent leurs actions et leur légitimité dans la tradition et disposent de liens étroits avec la chefferie traditionnelle. Il semble que l'installation des ILS se justifie plus par des enjeux locaux davantage symboliques que sécuritaires, notamment dans le monde agricole. Les dimensions ethniques et de professionnalisation des ILS contribuent à complexifier la question. Il convient de bien les analyser pour en appréhender la portée et cadrer leur action dans la police de proximité.

Dans la région du centre-est la collaboration entre FSI et les populations n'est pas très développée et les exemples de collaboration entre ILS et police ne semblent pas nombreux.

Dans le Centre-est les structures de Coordination Communale de Sécurité (CCS) ne sont pas encore en place.

## 3.2 PRINCIPAUX PROBLÈMES/DÉFIS IDENTIFIÉS

### ***Maillage du territoire insuffisant***

Des 350 départements que compte le Burkina Faso, 156 sont actuellement dépourvus de commissariats/postes de police ou de brigades de gendarmerie, c'est-à-dire d'accès local à la sécurité (MATDSI, 2010) alors que ceux-ci constituent le premier maillon de la chaîne de l'accès à la sécurité. Il est généralement reproché à la Police Nationale d'être concentrée dans les grands centres urbains et d'avoir délaissé les zones reculées (CGD, 2017).

Dans le Centre-est, seulement la moitié des départements (15/30) disposent d'un commissariat ou d'un poste de gendarmerie. Le centre-est dispose de 15 commissariats de police et de 13 brigades de gendarmerie. Cela signifie qu'il y a beaucoup d'endroit où police et gendarmerie sont présents ensemble mais la moitié des départements ou aucun des deux corps n'est présent. Seulement trois localités du centre disposent d'une police municipale (Pouytenga, Tenkodoko et Koupela).

### ***Manque d'effectifs et de capacité organisationnelle***

Malgré de gros efforts en cours (recrutement de 2500 agents en 2017), les FSI manquent cruellement d'effectifs. Le ratio agents de sécurité/population est de 1/400 (norme UN 1/400). En moyenne, une brigade de gendarmerie ou un commissariat de police dans la région du Centre-Est compte environ une dizaine de personnes.

Même quand les services de sécurité sont présents sur le territoire, ils sont généralement insuffisamment équipés pour pouvoir être opérationnels et efficaces (manque de moyens de transport, de communication, ...).

### ***Confiance et collaboration entre FSI et population à renforcer***

Malgré ces contraintes opérationnelles importantes, les FSI semblent néanmoins généralement jouir d'une relative confiance de la population. Lors d'une étude de perception de la sécurité par les populations (CGD 2017), un peu moins de 3 répondants sur 4 (environ 73%) se disent satisfaits des interventions de la Police nationale; un quart des répondants (environ 25%) n'en étant pas satisfaits. Les cas de manque de confiance de la population dans les FSI se réfère à un manque de capacités, corruption, abus de position, respect de l'anonymat,... La même enquête sur les perceptions de la population sur les questions de sécurité relèvent plusieurs critiques adressées aux FSI, la principale étant leur manque de rapidité dans les interventions. Plus de 4 enquêtés sur 10 (43%) ont exprimé ce grief. La seconde critique porte sur la corruption (10%) ; la troisième sur les mauvais traitements (5%) (CGD, 2017).

***Les (ex) Initiatives Locales de Sécurité (ILS) et Structures Communautaires Locales de Sécurité (SCLS).*** Les zones faiblement couvertes par les FSI ou leurs manques de réactivités ont conduit aux développements de nombreuses initiatives locales de sécurité (Koglweogo, Dozos).

Celles-ci sont largement présentes dans le centre-est au niveau de chaque village. Ces initiatives locales de sécurité semblent jouir d'une certaine légitimité dans la population ayant contribué à réduire l'insécurité. Si elles répondent à un besoin légitime des populations pour plus de sécurité face aux capacités limitées des FSI, la mise en place de procédures extra-judiciaires expéditives, de traitements dégradants infligés et leurs pratiques illégales (torture, prise en charge de certaines actions de la chaîne pénale, amendes,..) posent de sérieux problèmes quant à la légitimité de l'usage de la force et l'Etat de droit.

Le récent Décret 2016-1052 sur la police de proximité veillant à organiser et cadrer les initiatives locales de sécurité ne semble pas suffisamment connu et n'est actuellement pas appliqué dans le Centre-Est. Les récentes pratiques de professionnalisations des initiatives locales de sécurité, notamment via des financements locaux (commerçants, citoyens, pénalités, etc) ne sont pas de nature à faciliter le cadrage.

## 4 STRATÉGIE

### 4.1 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les orientations choisies par l'intervention pour contribuer au changement sont les suivantes :

1. **Approche basée sur les droits humains.** Dans une perspective droits humains, l'intervention visera à renforcer les capacités des porteurs de devoirs que sont les forces de sécurité intérieure à se conformer aux obligations et engagements du Burkina sur les droits de l'homme. Les détenteurs de droits, que sont les populations de la zone d'intervention, seront renforcées dans leurs capacités à connaître, réclamer et jouir de leurs droits dans le secteur de la sécurité. Plus spécifiquement, en ligne avec l'approche de police de proximité, les priorités et perceptions de la population sur les questions de sécurité seront collectées et intégrées dans des plans locaux de sécurité. Le projet facilitera et appuiera des activités de coopération et collaboration entre les FSI et les citoyens. Les détenteurs de droits et porteurs d'obligations seront sensibilisés et formés aux droits de l'homme relatifs aux questions de sécurité.
2. **Alignement sur le cadre stratégique du Ministère de la Sécurité (PNDES, cadre stratégique sécurité,...)**

Le Burkina se situe au début d'une nouvelle ère où les documents de stratégie et de vision doivent être revus et adaptés à l'évolution du contexte, notamment sur les fondements démocratiques d'état de droit. Le Forum National sur la sécurité prévu pour Octobre 2017 sera une occasion de refonder les axes stratégiques de la sécurité en impliquant les divers acteurs de la sécurité et les populations (notamment à travers une enquête de perception).

Dans ce contexte, les autorités favorisent la concertation entre partenaires et renforcent le dialogue politique avec la communauté internationale. Des Cadres Sectoriels de Dialogues (CSD) ont été instaurés dans tous les secteurs de développement du Burkina. Les responsables de l'intervention participeront activement aux CSD du secteur de la sécurité et seront attentifs aux principes d'alignement.

3. **Les principes de police de proximité**

Base légale : Loi relative à la sécurité intérieure (L N° 032-2003/AN); 1er plan quinquennal Polprox (Plan d'action de mise en œuvre de la Polprox; Décret N° 263-2005/PRES du 18 mai 2005) :

- Rapprochement avec les citoyens (physiquement + tenir compte de la demande

locale)

- Partenariat avec les populations dans la gestion de la prévention
- Approche sur le mode de la résolution de problèmes

Modalités de mise en œuvre de la police de proximité selon un modèle communautaire :

- Partenariat / concertation / participation
- Mobiliser ressources et savoir des communautés

#### **4. Ancrage résolument local de l'intervention**

La police de proximité Polprox doit se concevoir dans une approche de gouvernance locale en impliquant les différents acteurs locaux de la sécurité y compris les collectivités territoriales et les chefs coutumiers et traditionnels. Cet ancrage local permettra d'assurer que les priorités et spécificités sécuritaires locales sont bien maîtrisées et prises en compte par l'intervention.

#### **5. Synergies avec les autres interventions du programme de coopération de la Belgique actif dans la même région.**

Si des synergies et complémentarités naturelles existent entre les différentes interventions de la coopération belge par la concentration géographique dans une même zone d'intervention (lien sécurité & développement, prise en compte des violences conjugales, viols, excisions, dans l'intervention polprox, activités de renforcement de capacités provenant de l'intervention 4....) elles devront également se traduire dans des activités spécifiques à identifier lors de la formulation. De même un cadre de concertation unique assurera ces synergies.

#### **6. Synergies et complémentarités avec autres partenaires :**

L'importance des questions de sécurité implique qu'un nombre croissant de PTF sont actifs dans le secteur de la sécurité au Burkina Faso. En complément des CSD, des réunions régulières entre PTF actifs dans le domaine de la sécurité sont organisées sous l'égide du chef de file, l'Union Européenne, pour échanger sur le contenu des projets en cours et à venir, et les complémentarités ou doubles-emplois éventuels. Une coordination sera également importante sur les questions de police de proximité pour assurer une cohérence d'approche dans les différentes zones d'action. Les principaux partenaires sont : EU, Danemark, USA, France, GiZ, le PNUD et la Fondation Hans Seidel.

#### **7. Double approche de renforcement des FSI et le renforcement du cadre de la participation communautaire**

L'intervention renforcera tant les FSI dans leurs approches de police de proximité que la participation citoyenne à la mise en œuvre de la police de proximité.

## **4.2 CHAÎNE DE RÉSULTATS**

L'objectif global du Programme de Coopération est de « Contribuer à la croissance socio-économique inclusive et durable de la région du Centre-Est, dans les pôles urbains de Tenkodogo et Koupela ainsi que leur hinterland.

Plus spécifiquement l'intervention aura pour objectif de **renforcer la sécurité en contribuant à la mise en œuvre et l'opérationnalisation de la police de proximité dans le Centre-Est (Tenkodogo et Koupéla et leur hinterland)**

Les résultats suivants contribueront à l'atteinte de l'objectif spécifique :

**Résultat 1: La présence et la capacité opérationnelle des FSI sur le territoire sont améliorées**

Une augmentation de la sécurité dans la zone d'intervention et l'opérationnalisation d'une approche de police de proximité passeront nécessairement par un rapprochement physique des FSI auprès de la population. En ce sens l'intervention appuiera l'extension du maillage territorial (proximité physique de la population, poste/brigade pour l'accueil des citoyens, présence virtuelle/en ligne) ainsi que la capacité opérationnelle de la police (capacité de répondre aux besoins et attentes des citoyens, présence de proximité,...). La contribution du gouvernement pour la prise en charge du personnel et des frais de fonctionnement de ces commissariats et brigades de gendarmeries sera fondamental (durabilité, efficacité). De plus une réflexion sur la complémentarité police/gendarmerie dans le contexte du maillage devra être menée pour éviter les doublons (sujet de dialogue entre PTF et MSECUC)

**Résultat 2 : les priorités locales (court terme) de sécurité sont identifiées, priorisées et adressées**

Une police de proximité et une meilleure collaboration entre les FSI et les populations impliquent également de partir de diagnostics participatifs conjoints des problèmes de sécurité de la zone pour faire émerger des plans de sécurité locaux dont certaines priorités pourront être prises en charge pour l'intervention dans un objectif de visibilité des changements concrets v-à-v des différentes parties prenantes(quick wins/visibilité). Des liens avec les besoins sécuritaires liés à l'intervention d'appui au développement économique et à la création d'emploi pourront également être soutenus (sécurisation des lieux de stockage, marchés, ...).

**Résultat 3 : La collaboration entre les FSI et la population est améliorée**

Ce résultat vise à appuyer des activités de collaboration entre population et FSI : appui à la communication et au dialogue entre services de sécurité et populations, appui à la mise en place des Coordination Communale de Sécurité, évolution de la culture policière, formation FSI : DH, principes de police de proximité, perception/besoins population sur la sécurité dans la ZI, appuyer les maires/CT dans leurs rôles de sécurité publique, informer, sensibiliser & opérationnaliser Décret 1052, sensibilisation des ILS sur polprox et cadre légal, mécanismes de feedback citoyen,....

**Résultat 4 : La communication des FSI v-à-v des populations est améliorée**

Une police de proximité fonctionnelle passera également par une bonne information et sensibilisation des populations sur l'évolution du rôle de la police dans une approche polprox mais également sur le rôle des populations et des citoyens. Les FSI devront dans cette approche communiquer de manière régulière et efficace envers les populations dans le but de restaurer ou de renforcer la confiance.

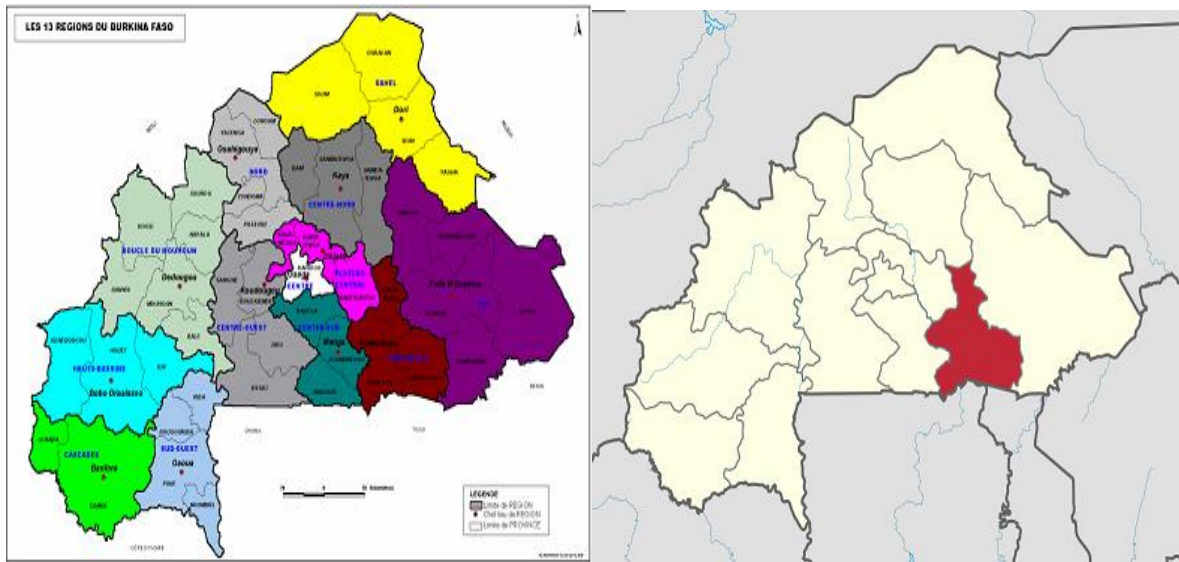
**Résultat 5 : les leçons et bonnes pratiques de police de proximité de l'intervention sont répertoriées et communiquées**

S'agissant d'un projet pilote d'opérationnalisation de police de proximité dans une région donnée, il est important de contribuer au savoir collectif tant au niveau central que dans d'autres régions du pays. De même l'intervention intégrera les leçons et bonnes pratiques des autres interventions notamment les projets danois et USA. L'intervention intégrera donc des activités de capitalisation des bonnes pratiques et dissémination auprès des acteurs de la sécurité.

### 4.3 ZONES D'INTERVENTION

La zone d'intervention est en ligne avec la zone visée par le programme de coopération dans le centre-est à savoir l'axe Koupela-Tenkodogo.

Certaines activités de l'intervention pourront couvrir des zones plus larges de la région de par les opportunités de rendements d'échelle. D'autres, notamment le résultat 1, seront nécessairement plus ciblées. Ces éléments seront déterminés lors de la formulation.





## 5 THÉMATIQUES TRANSVERSALES ET PRIORITAIRES

Si les thèmes transversaux du SIDA et du climat sont moins directement pertinents pour la présente intervention, une attention particulière sera apportée à la question du genre et de la prise en compte des besoins et attentes spécifiques des femmes quant aux questions de sécurité. Ceci touche notamment les questions d'effectifs féminins dans la police (recrutement, la formation, et la mise à disposition de personnel féminin) mais également la capacité des FSI à prendre en compte les besoins spécifiques des femmes lors de l'accueil, la détention et l'enquête et de traiter les questions de violences domestiques et conjugales et les violences faites aux femmes en général.

L'enquête de perception de la population sur les questions de sécurité (CGD, PARSIB 2017) révèle que 'les femmes enquêtées (76%) semblent plus satisfaites des interventions de la Police nationale que les hommes enquêtés (70%)'.

## 6 DIGITALISATION

L'intervention portera une attention particulière à l'utilisation de la digitalisation comme

- outil potentiel de communication et d'information permettant de rapprocher la population des services de police. Ceci pourrait se faire à travers des plateformes comme un site web (l'utilisation de Facebook est très répandue au Burkina Faso), un numéro central d'appel ou via Whatsapp.
- outil de co-création : pour identifier les priorités locales (R2), des méthodes innovatrices comme des hackathons<sup>2</sup> pourraient être utilisées
- outil pour feedback citoyen : des initiatives comme le présimètre<sup>3</sup> montrent que la construction d'un dialogue entre administration et citoyen peut se faire à travers des plateformes digitales. Ces plateformes peuvent être utilisées pour récolter du feedback par rapport à l'appréciation des services donnés par les FSI.

Finalement, la digitalisation permet aussi de diminuer les risques de sécurité liés aux transactions financières : les systèmes de portemonnaies virtuels (Mobile Money) sont présents au Burkina Faso, mais encore peu exploités. Ils permettent de digitaliser les flux d'argent, augmentant ainsi la sécurité, la transparence et la traçabilité.

## 7 RISQUES

Intervenir dans des contextes fragiles résulte d'un choix politique conscient sur la prise de risque accrue par rapport à des environnements plus stables. La gestion des risques, intégrant la mise en place de mesures d'atténuation adéquates, doit être au cœur de l'élaboration des stratégies d'appuis de l'intervention

---

<sup>2</sup> Un événement durant lequel des programmeurs, développeurs, techniciens et des designers travaillent ensemble de façon intensive afin de développer des produits software pendant une période courte.

<sup>3</sup> <http://presimetre.bf/>

Risques	Mesures d'atténuation			
	P <sup>4</sup>	S <sup>4</sup>	I <sup>(PXS)</sup>	
Risque 1 : Difficulté de mobilisation des frais de personnel et de fonctionnement des FSI dans le centre-est	2	3	6	<p>Cet aspect correspond à la contribution BKF à l'intervention.</p> <p>Pour assurer que le gouvernement maintienne le rythme de sa politique actuelle de recrutement massif d'agents de sécurité, un dialogue politique étroit avec les PTF sera maintenu. Si cette politique de recrutement est changée, une revue du programme sera effectuée pour recentrer les objectifs sur la formation continue des services de sécurité existants.</p>
Risque 2 : manque de coordination entre PTF et différentes approches de Polprox	2	3	6	<p>Dialogue politique pour encourager MSECUC à prendre un rôle actif dans la coordination des PTF. BE participe aux réunions de coordination sectorielle. Des réunions régulières entre PTF actifs dans le domaine de la sécurité sont organisées sous l'égide du chef de file, l'Union Européenne, pour échanger sur le contenu des projets en cours et à venir, et les complémentarités ou doubles-emplois éventuels</p>
Risque 3 : des dérives/abus des ILS et/ou FSI entraînent un risque réputationnel pour l'intervention	1	3	1	<p>Formations des FSI sur DH et Polprox contribueront à réduire les risques de dérives.</p> <p>Dialogue politique fréquent sur les questions de DH avec MSECUC</p>
Risque 4 : nécessité de la prise en compte des dimensions judiciaires (chaîne pénale) dans l'approche Polprox pour redonner confiance à la population	3	2	6	<p>Collaboration avec d'autres programmes axés sur la Justice (UE, ...)</p>
Risque 4 : Polprox réduit à la question des Initiatives Locales de sécurité	3	3	9	<p>Double approche de renforcement des FSI et le renforcement du cadre de la participation communautaire</p>
Risque 5 : Dérapages et récupération politique des SCLS, tensions entre FSI et SCLS	2	2	4	<p>Formation aux DH, sensibilisation des chefs coutumiers, implication des acteurs de la Société Civile, dialogue politique fréquent.</p>

<sup>4</sup> Echelle de 1 à 4 : 1 = très faible, 2 = faible, 3 = élevée, 4 = très élevée – P=probabilité, S=Sévérité, I=Impact

## 8 PILOTAGE, SUIVI ET CADRE ORGANISATIONNEL

L'intervention s'inscrit dans le programme de coopération belgo-burkinabé visant au développement économique et social de la région du centre-est.

Le suivi et le pilotage stratégique de la présente intervention sera mis en place au sein de la région du centre-est en regroupant les principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre. Ce comité assurera périodiquement le suivi et l'orientation de l'intervention permettant également d'accroître la responsabilité mutuelle entre les différentes parties prenantes. Le comité de pilotage sera composé entre autre de la CTB, du Ministère de la sécurité, du gouvernorat du centre-est et de représentants de la police et gendarmerie du centre-est. La composition détaillée du comité et ses attributions seront définies lors de la formulation.

L'Action sera mise en œuvre par une Unité de Gestion de Projet (UGP) basée dans le Centre-Est. Une collaboration, notamment à travers une mutualisation de certaines expertises, sera développée avec l'UGP du projet PARSIB.

## 9 MODALITÉS D'EXÉCUTION

Les modalités d'exécution seront définies précisément lors de la formulation sur base des principes suivants :

- Prise en compte des spécificités du contexte BKF
- Cohérence avec modalités des autres interventions (y compris le PARSIB)
- Recherche de souplesse et rapidité d'exécution et de l'atteinte optimale des résultats
- Adéquation aux capacités des acteurs
- Capitalisation de l'expérience du PARSIB

Tout en soulignant l'importance du principe d'appropriation et les spécificités du contexte burkinabé en termes de gestion d'actions de coopération au développement, les modalités d'exécution qui seront privilégiées pour l'intervention seront celles qui, par des mécanismes flexibles, permettent de répondre rapidement aux demandes des bénéficiaires et des partenaires. A cet effet, les deux parties choisiront, d'un commun accord, la modalité qui permettra un maximum de souplesse et de rapidité d'exécution.

Dans la mise en œuvre, le projet s'appuiera sur différents types de partenaires publics et privés comme par exemple la police, la gendarmerie, les autorités locales et des organisations de la société civile. La CTB pourra financer un ou plusieurs partenaire(s) tiers pour la réalisation d'une partie des activités du projet ou d'une action propre de ce(s) partenaire(s) contribuant à l'atteinte des objectifs fixés et ceci au moyen notamment de subsides, de conventions de délégations ou d'accords de coopération.

## 10 BUDGET ET AUTRES RESSOURCES

Contribution belge: 4 M EUR

L'intervention bénéficiera d'un appui technique de la police fédérale belge avec qui la CTB dispose d'un accord de coopération.

Contribution Burkina: environ 10% de la contribution belge (contributions budgétaires et valorisations) : personnel, moyens de fonctionnement,...

## 11 DURABILITÉ

Les mesures à prévoir pour assurer la durabilité des résultats de l'intervention d'appui à police de proximité dans le centre-est feront l'objet d'une attention particulière. Quelques-unes sont mentionnées à ce stade :

- l'intervention consiste à appuyer un processus de changement auprès des acteurs de la sécurité et non à se substituer à leurs actions ;
- L'intervention veillera à un alignement sur les priorités et stratégies du ministère de la sécurité ;
- L'intervention intégrera les actions de l'intervention aux structures et mécanismes existants, ou contribuera à les adapter/modifier plutôt que de mettre en place des structures et mécanismes parallèles ;
- L'intervention portera une attention particulière à la prise en charge de coûts récurrents et frais de fonctionnement par la contribution nationale dans un objectif de durabilité ;
- L'intervention responsabilisera les institutions publiques dans le dialogue, le suivi, l'analyse et le pilotage politique des dynamiques initiées relatives à la police de proximité
- L'intervention dispensera les formations à travers les structures de la police et adoptera une approche de formation de formateurs

Ces dispositions seront développées plus précisément lors de la formulation.

## ANNEXES